

VAL-ET-CHATILLON



DÉCEMBRE 1990

Chers Concitoyens,

683 ! C'est le nombre d'habitants de notre Commune au nouveau recensement de 1990. 683 contre 759 au recensement de 1982, soit une baisse de 11%.

La lente régression démographique se poursuit... et n'étonnera véritablement personne. Il suffit en effet de se reporter aux anciens bulletins pour comparer naissances et décès et l'on aura une idée du phénomène.

Et ce n'est pas fini. Le vieillissement de la population va encore accentuer la baisse dans les années à venir.

Autres chiffres issus du recensement : 61 logements vacants et 74 résidences secondaires (soit 135 logements inoccupés la plupart du temps!)

Dans l'introduction du bulletin 88 (et dans le 1er bulletin cantonal), je disais que nous étions revenu à la situation d'avant 1850, avant les usines textiles. Imaginez en effet, une centaine de maisons en moins dans la Commune.

Encore une fois, ceci n'est pas une surprise. La situation était prévisible et elle sera d'autant mieux acceptée, que l'on s'y était préparée.

Pour notre part, c'est en connaissance de cause que nous oeuvrons pour redonner à notre commune une image jeune et dynamique.

En ce qui concerne ce bulletin 1990, comme les années passées, vous trouverez plus loin le détail des actions engagées par vos élus, ainsi que diverses choses plus ou moins importantes. Je souhaite qu'il réponde à votre attente.

A l'aube de l'année nouvelle, je vous présente à toutes et à tous, mes meilleurs voeux de bonheur et de bonne santé.

Le Maire, Alain GERARD.

P.S. : Vous trouverez en dernière page une information sur une éventuelle réception de chaînes télé supplémentaires. Il vous est demandé de lire cet article très attentivement et de nous retourner le questionnaire en mairie. Vos réponses sont indispensables pour la suite à donner à ce projet. Merci d'avance.

NOS GRANDS AINES

=====

Nos plus respectueuses salutations à :

- Nos doyennes :

- . Mme WOLFF ANgèle, née le 06/10/1893
- . Mme FENDRICH Joséphine, née le 01/09/1898

- Nos doyens :

- . M. GERARD Raymond, né le 14/03/1899 (maison de retraite de Badonviller)
- . M. CUNY Gustave, né le 28/12/1902 (maison de retraite de Cirey)

NOS JOIES

=====

- . CHOWANSKI Dimitri né le 07/12/1989
- . COUDEYRAS Raymond né le 17/12/1989
- . BIONDI Nadège née le 19/01/1990
- . CAMPESATO Aurélie née le 05/05/1990
- . DUVOID Pamela née le 29/06/1990
- . STAAB Céline née le 13/11/1990

MARIAGES ...

=====

- CHOWANSKI Gilles - MELLOT Claudine mariés le 16/03/1990
- WELSCH Clément - KEMPER Sylvie mariés le 05/05/1990
- CLAUDE Philippe - DAL MASO Murielle mariés le 16/06/1990
- CHEBEAUX Eric - BOULONNE Marie-Agnès mariés le 11/08/1990
- BOFFY Jean-Paul - MICHEL Brigitte mariés le 27/10/1990

NOS PEINES ...

=====

- . TECLES née ASTIER Julienne décédée le 04/02/1990
 - . BLAISE Georges décédé le 14/02/1990
 - . HAFFNER Camille décédé le 19/02/1990
 - . DEFOSSE née GUILLERAND Noémie décédée le 06/03/1990
 - . LABROCHE née BARTHELEMY Marthe décédée le 07/03/1990
 - . MARTIN née CORRETTE Martine décédée le 19/03/1990
 - . LABROCHE Paul décédé le 26/03/1990
 - . JACQUES Robert décédé le 23/04/1990
 - . WOHLSCHIES Jeanne décédée le 05/05/1990
 - . ERHART Pierre décédé le 03/06/1990
 - . ETIENNE Dominique décédé le 04/06/1990
 - . GEDOR née MEISSE Yvonne décédée le 16/06/1990
 - . COUDRAY née MARTIN Andrée décédée le 23/06/1990
 - . RENAC née PAQUOT Marie décédée le 04/09/1990
 - . JACQUES née DAUJON Denise décédée le 17/10/1990
 - . PLYWACZ née FERRY Anne décédée le 06/11/1990
-

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

=====

Classement établi par le jury communal :

1° CATEGORIE : Maison avec jardin visible de la rue ou
jardin seul

- 1° : DARDAINE Roland - rue de Chatillon
- 2° : MARCHAL Pierre - rue Maix Gammeron
- 3° : GENELOT Nicolas - rue Martinchamps
- 4° : ETIENNE Philippe - Rue de Chatillon
- 5° : MARCHAL Roland - Rue Beau Soleil

2° CATEGORIE : Maison avec décor floral sur la voie publique

- 1° : PIOT Lucie - Rue Maix Gammeron
- 2° : CAYET Pierre - Rue de Cirey
- 3° : GUENAIRE Henri - Rue Beau soleil
- 4° : ZENNER Andrée - Rue de Chatillon
- 5° : HERY Raymond - Rue de Chatillon
- 6° : MARIE Jeannot - Rue de Cirey
- 7° : { EBEL Léonard - Grande rue
LABOLLE Jean - Grande rue
- 9° : { MAGNETTE Pauline - Rue Maix Gammeron
WOLFF Guy - Rue Beau soleil

Pour régler vos baromètres...ou tout simplement pour
information :

ALTITUDES

Cité de Cirey :

304 m

Rue de Badonviller:

310 m

Haut de la rue de
Chatillon: 370 m

LA MAIRIE VOUS INFORME :

CARTE D'IDENTITE : durée de validité : 10 ans

Pour une première demande, fournir un extrait d'acte de naissance, 2 photos d'identité et un timbre fiscal à 115 F.

PASSEPORT : durée de validité : 5 ans

Pour une première demande, fournir une pièce d'état-civil (carte d'identité ou extrait d'acte de naissance), 2 photos d'identité et un timbre fiscal à 350 F.

PRIX DE L'EAU EN 1990 : 3,83 F./m3 toutes taxes comprises.

IMPOTS LOCAUX :

Taux communaux :	Taxe d'habitation :	3,16 %
	Taxe sur le foncier bâti :	4,43 %
	Taxe sur le foncier non bâti :	16,85 %
	Taxe professionnelle :	4,00 %

Par comparaison, notons les taux moyens communaux au niveau départemental :

Taxe d'habitation :	12,29 %
Taxe sur le foncier bâti :	13,71 %
Taxe sur le foncier non bâti :	17,46 %

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES :

	location de la buvette	location de l'ensemble
pour organisation de repas sociétés ou associations de Val	100 F.	250 F.
pour organisation de repas habitants de Val	200 F.	410 F.
supplément pour chauffage	60 F.	120 F.

TARIF DE LOCATION DE L'ECHAFAUDAGE :

50 F. le premier jour, puis 10 F. les jours suivants.

TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE :

concession cinquantenaire : 400 F.
concession trentenaire : 250 F.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

Il est rappelé que la Commune fournit gratuitement les tuyaux P.V.C. pour remplacer les tuyaux de plomb.

- 3 -

RESUME SOMMAIRE DES DECISIONS DE VOS ELUS

- 28/10/1989 : Le Conseil Municipal prend position contre le projet "jardins de l'espoir" et demande son abandon. (*)
- 10/11/1989 : - Accord de principe pour un projet de station salmonicole présenté par le R.H.V.
- Décision de créer de nouvelles allées au cimetière.
- Achat de cartes et panneau concernant le Pays d'Accueil
- 28/12/1989:- Suite au projet paysager, signature d'une convention pour modifications de limites de parcelles entre la Commune et messieurs BONTEMS Michel et ANTOINE Dominique.
- Acquisition d'un plan couleur explicatif de l'aménagement de la zone artisanale et du plan d'eau.
- 08/02/1990 : - Le Conseil approuve l'aménagement de place (ancien tissage) inclus dans le projet EPML et le financement qui en résulte.
- 23/02/1990 : - Le Conseil vote les taux des impôts locaux, fixe le prix de la redevance des ordures ménagères, les loyers des logements communaux, ainsi que le prix de l'eau en prévision de la 1ère tranche de travaux sur le réseau d'eau.
- 20/04/1990 : - Création d'un emploi permanent d'agent d'entretien de la voie publique.
- Création d'une redevance d'occupation temporaire du domaine public.
- Le Conseil s'associe à la Commune d'Avricourt pour protester contre le projet de fermeture de sa gare, notre région étant déjà gravement touchée par la crise économique et au moment où le tourisme s'amorce.
- 19/05/1990 : - Fixation des tarifs de location des bâtiments industriels.
- Les élus décident la réalisation de travaux d'entretien de la rue Martinchamps, d'enrochement de la digue du plan d'eau pour la consolider.
- Fixation des prix accordés aux lauréats du concours des maisons fleuries.
- Vote des subventions aux sociétés.
- 10/08/1990 : - Fixation d'une redevance d'occupation prolongée du domaine public.
- Création et mise à disposition d'un local communal pour les permanences de l'assistante sociales et les diverses consultations infantiles.

(*) : Voir en page suivante les précisions données sur le sujet

- 06/09/1990 : - Mise à disposition d'un terrain (proximité station de pompage) pour la pose d'un transformateur électrique qui alimentera la zone artisanale.
- Acceptation du devis de la Direction départementale de l'Équipement pour des travaux de voirie communale et demande de subvention au Conseil Général.
- 05/10/1990 : - Approbation du budget supplémentaire 1990.
- Renforcement du réseau d'adduction d'eau potable : mise en appel d'offres de la 1ère tranche de travaux et acceptation du dossier de consultation d'entreprise.

JARDINS DE L'ESPOIR

Commentaire sur la décision du Conseil Municipal en date du 28/10/1990.

Pour mémoire, rappelons que l'opération "jardin de l'espoir" consistait en l'achat et la réhabilitation de maisons inhabitées pour y accueillir des cas sociaux, projet que le conseil municipal a jugé dangereux et pernicieux.

En effet, sous le couvert d'une opération "droit au logement pour tous" (au demeurant digne d'intérêt, mais là précisément se situait l'ingéniosité du projet), cette opération visait ni plus ni moins à alourdir la Commune de nouveaux cas sociaux et à favoriser le transfert des populations à problème de la ville vers les campagnes.

Ce dernier point n'est pas une affirmation gratuite.

Lors d'un contact en mairie, on fait savoir au Maire que cette opération concerne les besoins locaux. Ce à quoi le Maire précise qu'il n'y a pas de besoins locaux; tout au plus un ménage mal logé aurait pu être concerné. Un peu plus tard, un courrier précise qu'il s'agira en fait de cinq logements !

A votre avis, par qui ces 5 logements auraient-ils été occupés ?

Estimant être suffisamment loti en la matière et observant que le transfert se fait déjà tout seul sans qu'il soit besoin de mettre sur pied une opération spécifique, le conseil municipal a donc fermement désapprouvé ce projet... également désapprouvé un peu plus tard par l'ensemble des communes de l'E.P.C.I. des Lacs.

T A S D E B O I S , T A S D E S A B L E , E C T .

Utilisation temporaire du domaine public

Nous avons soulevé ce problème l'année dernière. Depuis, un arrêté réglementant l'utilisation du domaine public a été pris. Celui ci est applicable depuis le 28 mai 1990.

Cet arrêté est basé sur un principe fondamental hélas trop souvent méconnu ou bafoué : TOUTE UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION. Ceci est une règle applicable et appliquée dans toutes les communes.

Bien sûr, il ne s'agit pas d'interdire purement et simplement, mais plutôt de réglementer afin de venir à bout de certains dépôts permanents, et aussi, et surtout de laisser le trottoir aux piétons.

Pour ce faire, l'arrêté commence par déroger à la règle principale énoncée plus haut :

L'utilisation du domaine public peut s'effectuer pendant un mois sans autorisation.

Au delà de cette période de un mois, l'utilisateur devra :

- Soit avoir cessé l'utilisation,
- Soit avoir obtenu une autorisation.

Cette autorisation, lorsqu'elle aura été accordée, coûtera à l'intéressé 5 francs par mètre carré utilisé et par semaine. (Délibération du Conseil Municipal du 20 avril 90.)

En l'absence d'autorisation, le contrevenant se verra dresser procès-verbal dont les conséquences (jugement de tribunal) s'ajouteront évidemment à la redevance normalement dûe.

Nous rappelons que tout ceci est applicable depuis le 28 mai 90 !

Cependant, l'autorité municipale a fait savoir qu'elle faisait preuve d'une certaine tolérance ... jusqu'à la fin 90.

De toute façon, une très grande majorité a compris et a déjà réglé le problème. Par civisme et surtout par respect envers leurs concitoyens respectueux des lois, les derniers irréductibles auront à coeur de se conformer, à leur tour, à une réglementation dont le plus grand mérite est peut-être de remettre en cause certaines habitudes.



TRAVAUX SUR LE SITE DES FRICHES INDUSTRIELLES

Les deux grands programmes réhabilitation et aménagement paysager sont maintenant terminés et l'on peut enfin avoir une idée plus précise du projet.

Il reste cependant divers travaux à réaliser comme la voirie et l'éclairage public. Ceux-ci ne sont pas encore programmés.

Précision : les bâtiments réhabilités n'ont subi qu'un traitement extérieur (toiture et façade).

Une partie de ces bâtiments est louée et les loyers vont contribuer à rembourser les dépenses engagées. De ce côté, l'objectif est en voie d'être atteint.

Mais comme rien n'est jamais fini, 4 programmes devront être engagés à plus ou moins long terme, suivant les opportunités et (ou) les possibilités financières :

1)- Bureaux Cotonnière :

Traités extérieurement, ils devront subir un aménagement intérieur pour pouvoir être fonctionnels et être loués.

Deux solutions : a)- Travaux réalisés par la Commune (seulement en cas de certitude de location).

b)- Travaux réalisés sous certaines conditions par l'investissement privé.

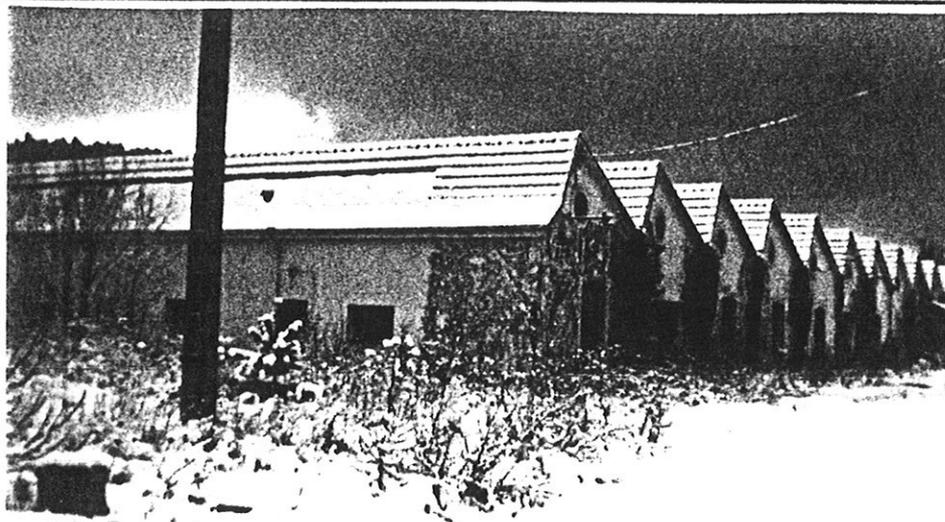
2)- Grand couloir central avec sa verrière

Lieu idéal pour créer un musée du textile. Avis aux amateurs.

3)- Bâtiment 3 étages (à côté château d'eau)

Bénéficiant d'une situation exceptionnelle dans l'aménagement paysager, ce bâtiment a une incontestable vocation d'accueil touristique. Investissement privé très souhaitable.

4)- Ancien transformateur électrique Bechmann (que l'on a déjà l'habitude d'appeler Belvédère). Il fait l'objet d'un projet précis (voir article page 10).



L'ancien tissage
BECHMANN en 87 ...
sous la neige !

AMENAGEMENT D'UNE SALLE A VOCATION SOCIALE

Dans son budget primitif de l'année 1990, le Conseil Municipal avait prévu l'aménagement d'une salle destinée aux organismes sociaux, suite aux besoins exprimés par l'Assistante sociale, le centre infanto-juvénile et le groupement d'aide psychopédagogique (G.A.P.P.)

Les travaux exécutés entièrement par les soins des employés communaux ont pris fin dans le courant du mois d'octobre et les différentes permanences se sont progressivement établies à partir du 1er novembre.

Les permanences se décomposent selon les tranches horaires suivantes :

- lundi de 13 H à 16 H 30 : Madame FARGHALY du centre infanto-juvénile
- mardi de 9 H 30 à 11 H 30 (les 1ers, 3^o et 5^o de chaque mois) : Mademoiselle MARCELLOT du centre médico-social de BACCARAT.
- mardi de 13 H 30 à 16 H 30 : Madame GERARDIN du groupement d'aide psychopédagogique.

Madame FARGHALY, éducatrice, anime un groupe d'éveil dont l'objectif est de préparer certains enfants en difficulté de la classe maternelle, à une scolarité normale.

Madame GERARDIN, psychologue, est chargée de cerner les problèmes que peuvent rencontrer les enfants durant leur scolarité primaire et d'apporter ses soins à pallier les insuffisances scolaires par une remise à niveau individualisée.

Mademoiselle MARCELLOT, assistante sociale dépendant du service social départemental, a pour mission d'aborder des problèmes de tous ordres. Son objectif est de tendre vers un mieux-être des personnes et de faciliter leur participation, de façon plus libre et responsable, à la vie sociale.



Remise des prix CFP - 6ème en juin 63 ...

UNE STATION SALMONICOLE EXPERIMENTALE
DE RECONSTITUTION GENETIQUE...

De quoi s'agit-il ?

Tout pêcheur sera à même de le confirmer : les truites de nos rivières -cela est aussi vrai ailleurs- approchent difficilement la taille réglementaire (23 cm) et sont franchement petites, comme atrophiées.

Les raisons de cette situation anormale seraient au nombre de deux :

1)- L'acidité accrue de l'eau. Si les causes réelles de ce processus ne sont pas encore prouvées (polémiques sur les pluies acides), il est clair par contre que les plantations d'épicéas de plus en plus nombreuses en bordure de rivière participent activement à accroître ce phénomène.

2)- Les actions d'alevinage, donc d'apport de population étrangère.

Ces deux facteurs auraient donc contribué à la dégénérescence et à l'abâtardissement des souches sauvages locales.

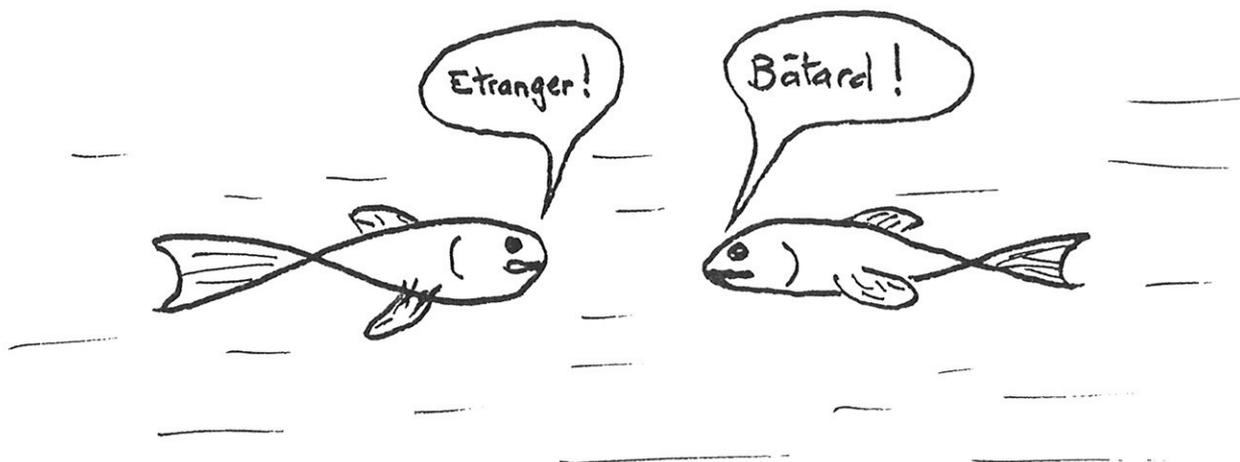
L'expérience consisterait d'abord à stopper l'apport de souche étrangère et à expérimenter divers croisements sur des sujets déterminés (nous n'en dirons pas plus).

Ce projet, proposé par la société de pêche du Roseau de la Haute Vezouze, a été présenté en réunion publique à Val à laquelle assistaient de nombreux organismes tels que le Conseil Général, l'Agence de Bassin, la Direction départementale de l'Agriculture, etc...

Reste à le mettre en place concrètement, c'est-à-dire à lui trouver les autorisations administratives, un lieu d'implantation et un financement. On se doute que ce dernier point n'est pas le plus facile à résoudre.

Quant au lieu d'implantation, le site du belvédère (ancien transfo BECHMANN) pourrait convenir si l'exploitation de cette station permet de dégager des recettes suffisantes pour compenser les frais engagés par la Commune.

Affaire à suivre.



Un peu de mémoire...

Vous souvenez-vous des prêtres qui se sont succédés dans notre Val depuis 1900 ?

- * Abbé Charles DEVIOT
Curé du Val de 1896 à 1910
aidé dans sa tâche par l'Abbé PHILIPPI
 - * Abbé REMY
Curé du Val de 1910 à 1914
 - * Chanoine Jean-Baptiste SEEL
Curé de Val de 1919 à 1949
 - * Abbé Bernard HOFFELE
Curé de Val de 1949 à 1953
 - * Abbé Paul VITTMER
Curé de Val de 1953 à 1958
 - * Abbé René JEANSON
Curé de 1958 à 1965
- et notre prêtre actuel
- * Abbé Robert SENGER
Curé de 1965 à nos jours

A se souvenir de l'Abbé UMBRICHT, dont les parents résidaient au pays et qui officia sa première messe à Val en 1899; sans oublier l'enfant du pays, l'Abbé Marin GUENAIRE qui officia également sa première messe à Val en 1936.

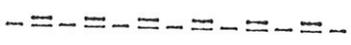
Une bonne pensée pour tous...



Le R. P. Umbricht

Grand Officier de la Légion d'honneur

LUTTE CONTRE LES SCOLYTES (OU BOSTRYCHES)



LES OBSERVATIONS REALISEES EN 1989 PAR LE RESEAU DE CORRESPONDANTS - OBSERVATEURS DU DEPARTEMENT DE LA SANTE DES FORETS, ONT MIS EN EVIDENCE LA PRESENCE DE MULTIPLES FoyERS DE SCOLYTES DANS TOUT LE NORD-EST DE LA FRANCE. CE SONT ESSENTIELLEMENT LES RESINEUX QUI SONT ATTEINTS, TOUT PARTICULIEREMENT L'EPICEA.

EN RAISON DE LA SECHERESSE DE 1989 ET DE DIVERS COUPS DE VENT OU TORNADES RECENTS, DE NOMBREUX ARBRES SE TROUVENT ACTUELLEMENT EN SITUATION DE FAIBLESSE ET SONT DE FAIT PLUS EXPOSES A UNE ATTAQUE DE SCOLYTES. OR UN ARBRE ATTAQUE EST IRRÉDIABLEMENT CONDAMNÉ. UNE LUTTE ACTIVE DOIT DONC ÊTRE MENÉE DÈS MAINTENANT CONTRE CES RAVAGEURS AFIN DE LIMITER AU MAXIMUM LEUR PROLIFÉRATION.

L'EFFICACITÉ DE LA LUTTE EST LIÉE À LA PRÉCOCITÉ DE LA DÉTECTION ET À LA RAPIDITÉ D'INTERVENTION.

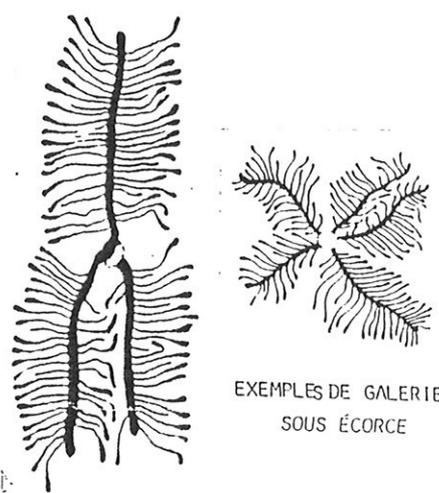
BIOLOGIE ET SYMPTOMES DE L'ATTAQUE

LES SCOLYTES HIVERNENT AU SOL OU SOUS L'ÉCORCE ET S'ENVOLENT POUR SE REPRODUIRE, VERS LES ARBRES DÉPÉRISSANTS VOISINS. CET ESSAIMAGE A LIEU GÉNÉRALEMENT EN AVRIL. EN DESSOUS DE 800 M D'ALTITUDE, UNE DEUXIÈME GÉNÉRATION SUSCEPTIBLE DE CAUSER DE NOUVEAUX DÉGÂTS PEUT SUIVRE DANS LA MÊME ANNÉE, EN AOÛT-SEPTEMBRE.

LES INSECTES ADULTES FORENT DES GALERIES SOUS L'ÉCORCE DES ARBRES POUR S'Y REPRODUIRE, LES LARVES CREUSANT À LEUR TOUR LEURS PROPRES GALERIES.

LES SCOLYTES S'ATTAQUENT DE PRÉFÉRENCE AUX ARBRES ABATTUS OU AFFAIBLIS, CEPENDANT, À LA FAVEUR DE CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES, ILS PEUVENT S'ATTAQUER MÊME AUX ARBRES SAINS. LES DÉGÂTS PEUVENT CONCERNER UN ARBRE ISOLÉ, UNE TACHE OU UN PEUPEMENT. LES ARBRES ATTEINTS PRÉSENTENT UN JAUNISSEMENT DES AIGUILLES, PUIS UN DÉCOLLEMENT DE L'ÉCORCE, DU SOMMET DU TRONC VERS LA BASE.

ON PEUT DÉCELER LES ATTAQUES RÉCENTES PAR L'APPARITION DE RÉSINE À L'ENTRÉE DES GALERIES.



EXEMPLES DE GALERIES SOUS ÉCORCE

METHODE DE LUTTE A REALISER PAR LES PROPRIETAIRES DES PEUPEMENTS CONCERNES

- PREVENTIVEMENT :

LES ARBRES ABATTUS OU LES CHABLIS SONT PARTICULIÈREMENT ATTRACTIFS POUR LES SCOLYTES ET PEUVENT PAR CONSÉQUENT CONSTITUER UNE "PORTE D'ENTRÉE" À LA MALADIE. IL CONVIENT DONC :

- SOIT DE LES ÉCORCER OU LES TRAITER À LA DELTAMETHIRINE. S'ILS DOIVENT RESTER UN CERTAIN TEMPS EN FORÊT (VIDANGE IMMÉDIATE IMPOSSIBLE OU STOCKAGE À PROXIMITÉ DE FORÊT),
- SOIT DE LES VIDANGER ET LES ÉCORCER EN SCIERIE,
- D'INCINÉRER (*) OU TRAITER À LA DELTAMETHIRINE LES RÉMANENTS.

- CURATIVEMENT :

IL EST INDISPENSABLE :

- DE RÉALISER TOUS LES TRAVAUX D'EXPLOITATION DES ARBRES ATTEINTS OU SUSPECTS AVANT LES PREMIÈRES CHALEURS PRINIANNIÈRES (TEMPÉRATURE JOURNALIÈRE > 15°C), C'EST-À-DIRE AVANT ESSAIMAGE DE PRINTEMPS.
- DE PRENDRE SOIN D'EXPLOITER ÉGALEMENT UNE ZONE CURATIVE COMPRENANT TOUS LES ARBRES APPAREMMENT SAINS LES PLUS PROCHES, CEUX-CI ÉTANT VRAISEMBLABLEMENT DÉJÀ ATTEINTS ET CONSTITUANT DE FUTURS FOYERS D'INFECTION.
- D'ÉCORCER LES ARBRES ABATTUS, BRÛLER LES ÉCORCES AINSI QUE LES RÉMANENTS DE COUPES (*) OU LES PULVÉRISER ENTièrement AVEC UNE SOLUTION DE DELTAMETHIRINE. ON PULVÉRISERA ÉGALEMENT D'INSECTICIDE TOUTES LES PIÈCES POUR LESQUELLES L'ÉCORÇAGE N'AURA PAS ÉTÉ RÉALISABLE (RONDINS NOTAMMENT).
- EN AVRIL-MAI, DE NE PAS STOCKER LES PRODUITS D'EXPLOITATION NON ÉCORCÉS À PROXIMITÉ DE LA COUPE CAR ILS PEUVENT CONSTITUER DES FOYERS D'INFECTION.

OU L'ON REPARLE DE L'EAU ...

Les travaux sur le réseau d'eau décidés par la municipalité sur la partie " la Gagère - maison Ferron ", ont fait l'objet d'une étude de la DDA puis d'un appel d'offres dont les résultats seront connus courant janvier 91.

Si l'on considère les désagréments dont viennent d'être victimes les habitants de CIREY privés d'eau pendant plusieurs jours à cause de la vétusté des conduites, on ne peut que souscrire au programme des travaux envisagés sur nos canalisations qui n'ont sans doute rien à envier à celles de nos voisins.

Peut-être devons-nous aussi entreprendre la même démarche qu'eux pour neutraliser notre eau. Si elle est en effet conforme aux normes de potabilité en ce qui concerne l'analyse bactériologique, si elle est parfaite pour la ménagère : pas de dépôt calcaire dans les casseroles, pas de machines à laver encrassées, un linge bien blanc, elle est aussi, hélas, agressive.

L'analyse effectuée le 15/10/90 révèle en effet un potentiel hydrogène (P.H.) de 5,74, ce qui en fait une eau acide oxydant le plomb et à plus longue échéance, le cuivre. Il faut donc la neutraliser en y ajoutant des produits basiques capables de ramener son P.H. à 7, et d'en faire ainsi une eau conforme aux normes chimiques de potabilité. Il est vrai que son agressivité excessive actuelle constitue un risque sanitaire important, notamment de saturnisme (plomb dans le sang).

Le problème n'est pas nouveau et depuis plus de 15 ans la municipalité s'en préoccupe. (Etudes commandées à la DDA, fourniture gratuite de tuyaux plastiques pour remplacer le plomb.)

En fait, ce qui a toujours gêné les élus, c'est le coût de l'installation d'une station de neutralisation et de son entretien (CIREY annonce une dépense d'investissement de 383 000 F et un coût de maintenance de l'ordre de 10 000 H par an pour la seule fourniture de la neutralité ajoutée à l'eau.)

Mais un fait nouveau rend plus que jamais le problème crucial. En effet, l'Agence de l'Eau RHIN-MEUSE a fait savoir en juillet que si la commune ne prenait pas l'engagement ferme de faire le nécessaire pour rétablir une situation normale quant à l'eau distribuée, il lui en coûterait 30 360 F par an. (Une amende en quelque sorte !)

Le Conseil (ainsi que de nombreuses communes dans le même cas), regrettant le manque de concertation qui aurait peut-être permis d'éviter cette " mise en demeure ", a donc précisé à l'agence de l'Eau que la décision formelle d'engager des travaux ne pourrait être prise qu'après complément d'information concernant notamment le subventionnement de l'opération.

Nous en sommes là. Affaire à suivre dirons-nous. Et pour nous consoler - car bien sûr, on ne peut pas ne pas penser à une hausse du prix de l'eau - reportons-nous à un article de l'E.R. du 09/11/90 dans lequel on peut lire : " En France, la fourchette habituelle du prix de l'eau oscille entre 6 et 15 francs le M3. A Nancy, le consommateur paie exactement 9,02 F et n'a pas à se plaindre..."

ET SI NOUS ALLIONS A L'ECOLE ?

... A l'école où s'est ouverte cette année une quatrième classe.

Si l'on considère qu'il s'en est fermé quatre depuis 77, c'est vraiment un évènement. Cette création permet d'accueillir des enfants de deux ans et nous nous en réjouissons.

L'aile du bâtiment qui était à l'origine l'école de garçons, revit donc. La première salle a retrouvé sa vocation de salle de classe et la deuxième est devenue salle d'évolution, et par la suite salle audio-visuelle pour tous les élèves. Précisons que le 3ème Age qui y est installé depuis 83 peut toujours en disposer pour ses réunions du mercredi.

... A l'école où nous allons faire connaissance avec les enseignants nouvellement nommés dans la commune : ils sont trois en effet.

Tout d'abord, à la classe enfantine, Monsieur GARDIEN Stéphane. Né en 65 à POMPEY, titulaire d'un DEUG sciences naturelles, sorti de l'Ecole Normale de NANCY en juin 89, il a, l'année dernière, occupé plusieurs postes en mi-temps, voire en quart de temps dans la région de BLAMONT - LUNEVILLE. Aussi se trouva t-il satisfait de son poste fixe à VAL. Dans sa classe, 28 jeunes enfants de 4, 3 et 2 ans, ces derniers au nombre de 5 étant accueillis le matin seulement.

Ami de la nature, M. GARDIEN se passionne tout particulièrement pour l'ornithologie.

A la classe suivante 5 ans - CP, nous refaisons connaissance avec Yolande GIQUEL devenue Madame CORNIBE. Née à VAL en 45, elle a enseigné, avec son mari, pendant 15 ans en Alsace. Détachés tous deux à Morteau dans le Doubs, ils s'y sont occupés 13 ans durant de classes de neige, classes de découverte et autres.

C'est donc pour Madame CORNIBE un double retour aux sources : elle retrouve son village natal et l'enseignement à part entière avec 23 élèves.

... / ...



... Avis de recherche

Ayant accompli toute sa scolarité à VAL, mais dans la Vieille Ecole, elle a découvert notre groupe et trouve fort agréables les salles spacieuses et la vue sur la forêt.

Dans la salle réouverte, Mademoiselle HERMANN Véronique fait ses premières armes. Née à CREUTZWALD, Mosellane jusqu'à son entrée à l'IUT de NANCY, elle sort en effet de l'Ecole Normale où elle a accompli, de 88 à juin 90 deux années de formation professionnelle. Elle enseigne aux CE1 - CE2. Un peu perdue dans notre petit village, elle est cependant satisfaite du comportement des enfants.

Monsieur MARRANT que l'on ne présente plus puisque sa première nomination dans la commune remonte à 1970, dispense son savoir à 17 élèves du CM1 et 1 élève du CM2. Il dirige l'établissement dont il est le Directeur. Il s'occupe également activement de la section Cross.

Pour ces 84 élèves, la municipalité fait le maximum. Ils disposent en effet d'un équipement important et performant tel que : ordinateurs, photocopieur, magnétophone, chaîne hi fi, etc., sans parler de tout le petit matériel nécessaire à l'enseignement. Elle alloue également une somme de 150 francs par enfants et par an pour les fournitures scolaires.

La cour se transforme elle aussi et on est un peu surpris quand on découvre - ou que l'on découvrira - l'importance des installations qu'entreprend M. BECKER : un bac à sable avec passerelle pour apprendre l'équilibre, un toboggan, un petit train fixé au sol, un jeu de construction géant fixé au sol, des quadrillages, et pour faire joli des bacs à fleurs en bois disposés entre les deux cours. Bref, un vrai jardin d'enfants pour faire travailler et ses muscles et son cerveau.

Peut-être y a-t-il aussi de quoi faire rêver les anciens élèves, ceux qui ont inauguré ce groupe scolaire, avec alors 7 classes bien chargées.





CM2-F
en 55-

AVIS DE RECHERCHE



CP2-F
en 53-



AMENAGEMENT DES ABORDS DU CANAL

Le plan d'eau terminé, le canal curé et remis en eau, il fallait y aménager les abords.

Il fut donc décidé la pose d'un banc, d'une main courante et d'escalier pour un accès plus facile des berges du canal.

Tâche à laquelle Messieurs CLAUDE, MATHIEU, OBELTZ, SINNIG, WELSCH encadrés par Messieurs GERARD Hubert et BECKER Alfred s'employèrent avec ardeur pendant plusieurs semaines.

L'opération terminée, un nouveau chemin pédestre était né avec vue sur le village, le plan d'eau et la forêt.



FORETS

En février 1990, des tornades ont causé des dégâts dans les forêts de feuillus et de résineux.

On dénombre plus de 2 millions de m³ de chablis, en Lorraine, pour les forêts domaniales et privées. Pour le reste du territoire national, plus de 5 million de m³; en Europe de l'Ouest, partie la plus proche de la France, plus de 50 millions de m³ de chablis.

Une baisse de prix et des difficultés d'écoulement ont été ressenties.

La forêt communale n'a pas été épargnée non plus. Les dégâts sont importants, rappelez-vous en 1989...

LA VIE
DES
ASSOCIATIONS



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE
VAL-ET-CHATILLON

Il n'y aurait que peu de changement à signaler au sein de l'Association au cours de l'année 1990 s'il n'y avait eu la disparition du plus ancien de ses membres, Camille HAFNER, excellent camarade, que ses parents et amis ont conduit à sa dernière demeure en février dernier.

Les activités se poursuivent suivant un programme maintenant bien défini et dans le respect des règles communes adoptées par le G.I.C. de BOUSSON-CHATILLON auquel l'association adhère depuis sa création il y a une dizaine d'années.

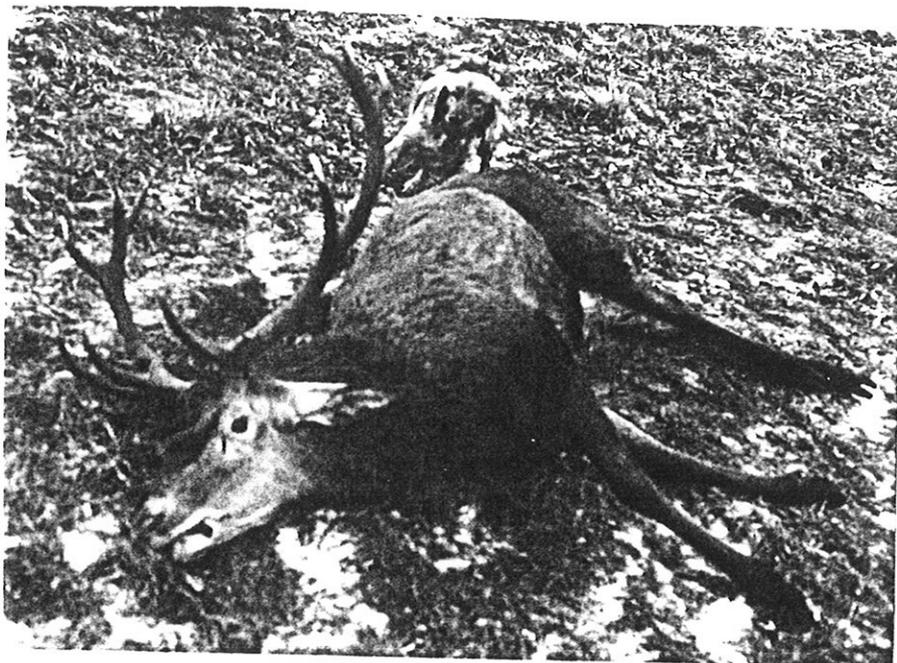
Tout irait pour le mieux si l'on n'avait pas à déplorer une recrudescence du braconnage (même, hélas, sur le plan local); un véritable fléau qui réduit considérablement le bénéfice des efforts consentis par les chasseurs - nourrissages, tirs sélectifs - pour l'amélioration de la quantité et de la qualité du gibier.

Le braconnage, mais aussi les dégâts causés par les chiens errants, posent des problèmes permanents pour la solution desquels il faudra bien envisager des mesures.

En attendant, les chasseurs de l'A.C.C.A. auront certainement encore droit à de belles émotions lors de leurs parties de chasse hebdomadaires.

BONNE ANNEE et BONNE SANTE A TOUS.

Le Président:



Roland Dardaine
Roland DARDAINE

Fruit d'une bonne gestion :
Un beau cerf de récolte

JEUNESSE SPORTIVE
DE VAL-ET-CHATILLON
=====

La J.S.Val évolue en championnat de 3° division départementale. Malgré le nombre de blessés (4) enregistré au cours de la saison 89/90, l'équipe s'est honorablement comportée en terminant 6° de son groupe.

Saison 90/91, le Club se compose de : - 20 joueurs
- 3 dirigeants

Cette année, la J.S.Val a été heureuse d'accueillir la signature de jeunes joueurs issus du terroir (4) et également de juniors provenant de villages voisins (Barbas 2, Ogéviller 3 et Ancerviller 1).

Le Club espère que ce recrutement se perpétuera d'année en année, car pour subsister, le J.S.Val a besoin de dynamisme et de sang neuf.

En ce qui concerne les résultats, l'équipe connaît, à l'heure actuelle, un début de saison très difficile dû en partie au renouvellement de l'effectif qui est encore à ses balbutiements. Après cette période de transition, que ce soit dans un futur proche ou lointain, j'espère que le club récoltera le fruit de son travail. Malgré les résultats en dents de scie, l'ensemble de la Jeunesse Sportive garde le moral et conserve son ambiance très amicale.

Le Club remercie les personnes ayant manifesté leur intérêt en assistant ou en participant aux activités organisées par la J.S.Val en 1990 : feux de la Saint Jean, Challenge Conseil Général, vente de calendriers.

Joyeux Noël et bonne année 1991.

Le Président,
Joël BRAULT



ASSOCIATION SPORTIVE DE L' ECOLE



En cette fin d'année 90, le bureau de l'Association Sportive de l'Ecole veut d'abord et avant tout, remercier tous les bénévoles et toutes les personnes qui nous ont fait l'amitié de nous aider et de nous soutenir par leur présence.

Cette année, nous avons organisé notre désormais traditionnel Rallye Promenade, mais cette fois en juin.

Une soirée loto avec buffet campagnard est prévue pour le 8 décembre.

Nous sommes restés fidèles aux rencontres inter-écoles en accueillant deux fois les écoles de Petitmont et de Bertrambois. La dernière rencontre nous a donné l'occasion d'un grand pique-nique où plus d'une centaine d'enfants étaient réunis.

Seule ombre à notre tableau, le manque de neige nous a contraints d'annuler les sorties ski de fond. Mais nous espérons beaucoup de cette saison qui commence.

BONNE ANNEE A TCUS !

ENSEMBLE



ATELIER COUTURE

Depuis un an, un atelier couture fonctionne dans notre commune. Tous les jeudis après-midi des femmes novices ou expérimentées se réunissent à la mairie. Ensemble elles coupent, cousent et réalisent différents vêtements. Mais elles ne s'arrêtent pas là. Avec Melle BARBERIS conseillère en économie familiale, elles peuvent à la demande aborder d'autres sujets : diététique, cuisine, bricolage, santé, etc....

Elles sont prêtes à vous accueillir dans leur groupe.

Pour tout renseignement, adressez vous au secrétariat de mairie.

Nous voulons également remercier la municipalité qui nous prête gracieusement une salle.

AVEC LES POMPIERS

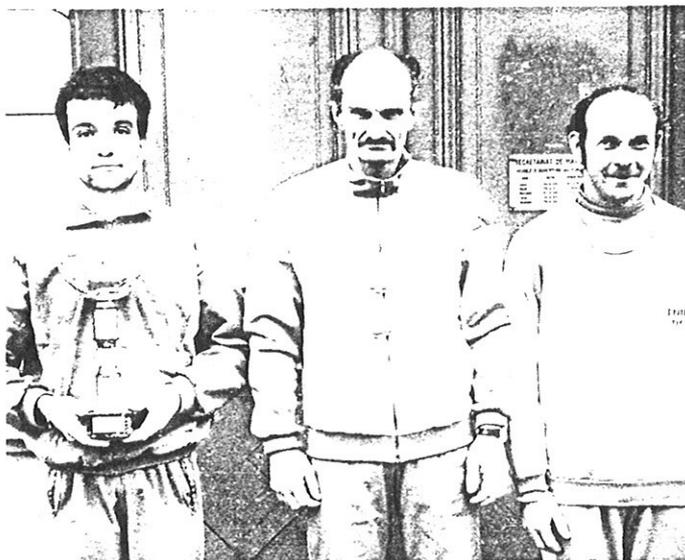
=====

Aucun gros sinistre n'est à déplorer cette année.

Les sportifs du corps de sapeurs-pompiers ont participé au cross d'arrondissement le 1er février 90 à LEINTREY, ainsi qu'au cross départemental le 4 mars à HUSSIGNY GODBRANGE où nous avons enregistré d'excellents résultats.

L'équipe vétérans composée de GEDOR René et DURAND Gilbert se classe 4° par équipe.

L'équipe séniors composée de FRANCK Jean-Paul, MAZIN Bruno et BESNARD Pierre se classe 3° par équipe.



Les pompiers vous remercient de l'accueil chaleureux que vous leur réservez lors de la vente des calendriers et vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

Joyeux Noël et bonne et heureuse année 1991 à tous.

Le Chef de Corps :
CHAROLET Daniel

- 23 -

ASSOCIATION DES MUTILES COMBATTANTS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
=====

SECTION DE VAL-ET-CHATILLON

Un petit rappel historique à l'intention de bon nombre de nos concitoyens qui se posent des questions au sujet de la dénomination A.M.C., abréviation de "Association des Mutilés Combattants et Victimes de guerre de Meurthe-et-Moselle", dont le siège social est au : 10, Place Carnot à NANCY, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Cette association fut créée en février 1916 par un groupe de mutilés réunis dans une brasserie de la rue des Dominicains à NANCY.

Les sections font partie de l'A.M.C. départementale et sont composées d'adhérents-cotisants, titulaires de la carte du combattant, les victimes de guerre titulaires de la carte leur reconnaissant officiellement cette qualité.

LES ACTIVITES DE L'A.M.C.

DIMANCHE 07 JANVIER 1990 : Galette des rois à la salle des fêtes. 87 participants, dans le cadre des relations publiques, présentation des voeux de bonne année 90 aux autorités, aux responsables d'associations, aux adhérents et à la population de VAL-ET-CHATILLON que le Président HERY remercie pour son soutien et sa générosité au cours de l'année 1990.

SAMEDI 17 FEVRIER 1990 : à 10 heures 30 en l'église de VAL-ET-CHATILLON, obsèques du doyen de section Monsieur Georges BLAISE, présence d'une très importante délégation avec drapeaux conduite par le président HERY.

MERCREDI 21 FEVRIER 1990 : à 14 heures 30, obsèques de Monsieur Camille HAFFNER. Délégation avec drapeau conduite par le Président.

SAMEDI 24 MARS 1990 : Assemblée générale annuelle statutaire de la section : 30 adhérents présents, 17 représentés, 8 absents.
Rapport d'activités par le président HERY, bilan financier par le trésorier Henri GUENAIRE, élection du nouveau comité.

DIMANCHE 1^o AVRIL 1990 : Nous participons à la vente des brioches de solidarité en faveur des handicapés.

LUNDI 23 AVRIL 1990 : Obsèques de notre camarade Pierrot MINUZZO - Délégation avec drapeau.

.../...

MARDI 08 MAI 1990 : Célébration de l'armistice du 08 mai 1945 (cinquantième). Cérémonie rehaussée d'une part : par la remise de la croix du combattant volontaire Indochine à deux de nos camarades : MM. CHEBEAUX Georges et BESNARD Louis.

- d'autre part, l'inauguration d'une plaque souvenir au 21 rue de la Molière, rappelant le sacrifice de M. Charles THOMAS, enfant de VAL-ET-CHATILLON fusillé par l'ennemi le 14 octobre 1940.

DIMANCHE 20 MAI 1990 : Présence d'une importante délégation avec drapeau au 59° congrès départemental de l'AMC à LUNEVILLE.

DIMANCHE 27 MAI 1990 : Sortie familiale annuelle : 44 participants.

DIMANCHE 17 JUIN 1990 : Présence d'une délégation avec drapeau aux cérémonies de commémoration du cinquantième anniversaire des combats du 19 juin 1940 organisées par la Commune de TANCONVILLE . Inauguration d'un mémorial sur le lieu des combats.

LUNDI 18 JUIN 1990 : Cérémonie de commémoration de l'appel du 18 juin 1940.

DIMANCHE 1^{er} NOVEMBRE 1990 : Quête nationale au bénéfice du souvenir français par le président HERY et son épouse.

DIMANCHE 11 NOVEMBRE 1990 : Célébration du 72^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Cérémonie au monument aux morts à l'issue de l'office religieux, en présence de 6 drapeaux.

Vin d'honneur offert par la Municipalité.

Banquet traditionnel avec 94 participants.

Remise d'une enveloppe au Président André DENIS en remerciement des services rendus par la Fanfare lors de nos différentes manifestations publiques.

En résumé, la section A.M.C. de VAL-ET-CHATILLON se porte bien et s'efforce de remplir au mieux les missions qui lui incombent.

En 1990, notre drapeau est sorti huit fois, dont cinq fois pour des cérémonies officielles publiques et trois fois pour les obsèques de camarades décédés.

Nous pensons que notre action ne peut être que bénéfique au bon renom de notre commune.

La section prend en charge une grande partie de l'organisation des obsèques de camarades décédés.

Les malades handicapés, âgés reçoivent à l'occasion de nos festivités un petit colis de douceurs.

Nous remercions la Municipalité et la Population de VAL-ET-CHATILLON pour leur soutien et leur générosité.

Joyeux Noël et bonne année à tous.

Le Président HERY.



... c'était hier.



LA FANFARE DU VAL

=====

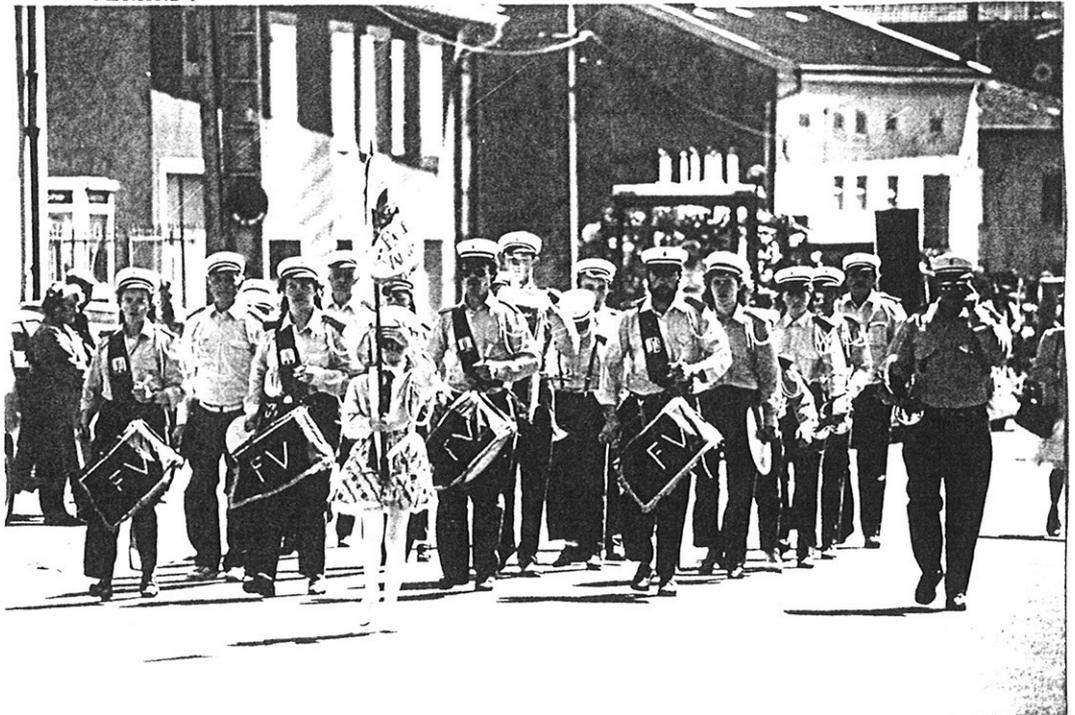
En 1983, Monsieur Alain GERARD se mettait en tête de recréer une batterie-fanfare en notre Val : chose peu facile dans ce contexte de l'époque ou actuel qui n'a plus rien à voir avec l'engouement et l'ambiance d'antan !

Pourtant cette fanfare est là, évoluant dans un chemin pas toujours facile, mais pleine du courage de ses animateurs et de ses exécutants.

Souvent sur la brèche, elle ne se dérobe jamais aux sollicitations tant elle connaît sa vocation et sachant que les ensembles musicaux de sa qualité se comptent à peine sur les doigts d'une main dans l'arrondissement.

C'est ainsi qu'elle a eu à se manifester cette année encore de nombreuses fois, ici ou ailleurs, n'oubliant pas de faire admirer, aux mains d'une gentille petite fille, ce fanion frappé du renard, emblème de notre pays.

Ses prestations sont toujours très appréciées et très remarquées, résultat de ce constant travail au cours de répétitions bien suivies, sous la direction de son chef, excellent instrumentiste, Jean-Luc GERARD.



Ainsi en cette fin d'année, beaucoup de félicitations et de remerciements sont à adresser :

à tous les musiciens jeunes et anciens
à tous ceux qui oeuvrent pour leur éducation musicale ou qui, sans compter leur temps, sont toujours présents pour que fonctionne au mieux la Société.

Merci à tous les généreux donateurs du Val et de Petitmont qui nous aident lors de la fête des fleurs,
Merci aux municipalités,

Merci aux Présidents de l'A.M.C. et de la J.S.Val et à leur comités respectifs pour leur généreuse compréhension.

Le Comité de la Fanfare adresse à tous, ses meilleurs voeux pour 1991.

Vivent les Renards,
et
Vive la Fanfare des Renards.

Le Président,
André DENIS.

G.A.S. DU VAL - SECTION CROSS PEDESTRE
=====

D'excellents résultats durant la saison 1989-1990 viennent récompenser la constance, l'opiniâtreté des coureurs et de leurs entraîneurs. Avec 350 participations à des courses dans la région nancéienne et dans les Vosges, nos athlètes, surtout des jeunes scolarisés à l'école primaire et au Collège de Cirey, ont représenté fièrement notre localité, qui est devenue l'une des premières du département dans la discipline.

22 places de premier, 47 places de 2ème et de 3ème, voilà un palmarès éloquent ! Et deux places de 1ère, une de 2ème, trois de 4ème, dans le challenge annuel Sport-Loisirs qui rassemble, en sept compétitions, les meilleurs coureurs du département. Félicitations à Céline et à ses camarades ... et à leurs entraîneurs Pierre CAYET, Michel OBELTZ, Gilbert DURAND, Bruno MAZIN qui s'occupent des vingt enfants de la section en deux séances hebdomadaires de septembre à juin.

La compétition de "Bras de fer" de décembre 1989 n'a pas connu l'affluence espérée, mais les frais sont couverts, et l'ambiance y était ! Des cassettes vidéo retraçant les grands moments des tournois de Genève et de Val sont à la disposition des amateurs.

193 concurrents se sont affrontés le 17 juin lors du 6ème grand cross de la Forêt où ils ont retrouvés nos splendides routes forestières et leurs belles "grim-pettes"! Les membres du Bureau ne désespèrent pas de dépasser le nombre de 200 participants le 16 juin 1991, où ils vous attendent nombreux, sur le terrain du groupe scolaire et sur les parcours.

Une grosse dépense concernant l'achat d'équipements sportifs d'hiver ajoutée à des frais de déplacement assez conséquents grèvent le budget qui reste cependant en équilibre, grâce à des économies judicieuses et à des subventions qui ont été les bienvenues. Cette année, des transports en autocar sont prévus, encore beaucoup plus onéreux (mais les supporters seront bien accueillis, bien entendu) qui sont imposés par l'obligation de porter la ceinture à l'arrière des véhicules, interdisant de fait les transports en voiture légère.

Grâce à l'appui de tous, la Section poursuivra son effort. Nous avons besoin de nouveaux membres. Que les volontaires, enfants et adultes, se fassent connaître pour la prochaine saison.

BUREAU DE LA SECTION :

Président : André LAURAIN. Vice-Président : Gilbert DURAND
Secrétaire-Trésorier : Roger MARRANT. Entraîneurs: Pierre CAYET, Michel OBELTZ, Bruno MAZIN.



COMITE DES FETES
=====

31 décembre 1989 : Réveillon dansant à la salle des fêtes auquel participaient 120 convives. Chaude ambiance très appréciée des habitués.

13 juillet 1990 : Retraite aux flambeaux et feu d'artifice dans la tradition.

14 juillet 1990 : Organisation simple, mais efficace. Les jeux gratuits habituels ont diverti les enfants et tel était l'objectif principal.

Merci aux pompiers, à la musique et à tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Fête de Noël des enfants de l'école : Financée par la municipalité, mais organisée par le Comité des fêtes. Celui-ci a décidé de changer les habitudes pour cette année. En effet, les enfants doivent se rendre à Blâmont où ils assisteront à la projection d'un film de Walt Disney. Retour à Val, goûter et distribution de friandises.



GAS DU VAL - SECTION TIR
=====

La baisse d'effectif déjà sensible en 1989 s'est encore accentuée en 1990. Trois tireurs restent encore inscrits à l'effectif.

L'année dernière, une nouvelle envolée d'amateurs venait s'entraîner régulièrement chaque dimanche, mais hélas cela a été éphémère.

Le Président rappelle que la section TIR accueille toujours de nouveaux amateurs, afin de participer aux futurs concours dans le département de Meurthe-et-Moselle.

Actuellement, il y a 10 sections de tir comprenant environ 190 tireurs: DOMBASLE - CHAMPIGNEULLES - SAULNES - SAINT NICOLAS - LIVERDUN - BLAINVILLE - LAXOU - TOUL - NEUVES MAISONS et VAL-ET-CHATILLON.

Joyeux Noël et Bonne Année.

Le Président :
Alex LAUDO

CLUB VOSGIEN CIREY VAL ET CHATILLON

*Section de la Vezouze
Randonnée pédestre - Ski de fond*

8, rue de Harbouey
54480 CIREY-SUR-VEZOUZE
Tél. 83.42.54.82 - CCP 124922 Nancy

Habitants de VAL-ET-CHATILLON, il vous est demandé un sursaut d'énergie... envers cette vieille société créée en 1931 à VAL-ET-CHATILLON, par un certain Camille PARMENTIER assisté de noms connus et toujours présents dans vos mémoires : ROMARY - DESBROSSES - CAYET - MUNCH - CUNY - BOURNIQUE.

Certes, Val a perdu avec son textile, beaucoup de sa vitalité. Avec des efforts consentis pour transformer Val en ville verte, il faut absolument accompagner cette transformation par un soutien physique sur les sentiers du Club Vosgien et l'aider sur le terrain pour ses travaux de maintien du balisage existant.

C'est là notre seule ambition : maintenir l'acquis. Notre Secteur est suffisamment structuré, il nous manque des bras et disons-le bien fort des bras jeunes pour bientôt prendre la relève des anciens qui eux ont largement oeuvré à faire connaître le "CLUB VOSGIEN" Cirey - Val-et-Chatillon.

Le Siège Social reste et restera toujours "Mairie de VAL-ET-CHATILLON" même si le refuge du Club a par la force des choses changé de secteur (à quelques kilomètres près). Le champ d'action reste le même, à savoir : diriger le touriste vers des sentiers balisés, pour la plus grande joie des randonneurs de plus en plus nombreux dans notre beau massif forestier.

Jeunes du Val, écoutez notre appel, et venez avec les anciens pour déjà connaître et apprécier tout ce qui est beau et que vous méconnaissez autour de votre pays "Val".

Le Président de la Section :

Georges EPPE

L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

--o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o--

L'année qui se termine ressemble fort aux précédentes en ce qui concerne le nombre d'adhérents, sensiblement le même, les réunions de clubs et les séances de gymnastique et les mêmes manifestations, à savoir :

- le repas des anciens le 22 avril
- le défilé carnavalesque le 29 avril
- le repas choucroute le 21 octobre pour 190 convives
- sortie détente du Club Féminin en Alsace le 30 septembre
- et aussi, et c'était une innovation, le 7 octobre un thé dansant avec une exposition des travaux des clubs.

Dans l'immédiat nous préparons le goûter de Noël, un thé dansant pour le 20 janvier et une sortie 3° Age - qui n'a pu se faire en 90 - à Kirrviller pour le 23 janvier.

Malgré les efforts consentis nous avons dû, et nous le regrettons, abandonner les sorties-piscine, le nombre de participants étant vraiment par trop modeste.

Par contre le projet de création d'un club féminin "jeunes" s'est concrétisé et, depuis novembre, les jeunes femmes qui travaillent peuvent se retrouver deux fois par mois le vendredi soir à 20 heures. Les débuts sont prometteurs et nous souhaitons longue vie à ce dernier-né de l'A.F. par qui la relève pourrait être assurée.

A tous, meilleurs voeux de bonne et heureuse année.

La PRESIDENTE :

Jacqueline DARDAINE

ASSOCIATION DES VEUVES CIVILES, CHEFS DE FAMILLE

=====

Sections de Val-Cirey

Brièvement, rappelons les buts de l'Association :

Informer les veuves sur leurs droits,

Aider les veuves chefs de famille à faire face à leurs devoirs et leurs charges, les amener à retrouver une place dans la société.

Défendre leurs intérêts moraux et matériels.

Et l'on ne saurait trop recommander la Mutuelle des Veuves qui existe sans condition d'âge, ouverte aussi bien aux assurées sociales qu'aux personnes qui ne sont affiliées à aucun régime.

Notre association est aussi un mouvement de solidarité qui se manifeste par des gestes d'entraide auprès des plus âgées, des plus isolées, des malades et par une lutte anti-solitude. Pour cela des réunions amicales, telle l'Assemblée générale départementale qui s'est tenue le 25 février à CHANTEHEUX (14 participantes de notre section - une chorale du 3° Age de Blainville anima l'après-midi). Le 18 mars eut lieu à VAL-ET-CHATILLON l'assemblée générale de notre section, assemblée qui regroupe 25 adhérentes auxquelles s'étaient jointes 3 veuves de Baccarat. L'assemblée fut suivie d'un repas.

Le 17 juin 1990, ce fut le voyage départemental auquel participèrent 12 adhérentes de la section. But : visite de Langres et de l'école de vannerie de Fayl billot.

Et pour la première fois, un séjour fut organisé du 8 au 12 octobre. Il eut lieu à Longwy et permit, les frontières étant toutes proches, de rayonner au Luxembourg et en Belgique.

Le 18 novembre, nous avons clôturé l'année par un repas d'amitié à Val. 76 personnes présentes dont 45 de Baccarat. Une belle journée !

Et maintenant, il nous reste à nous tourner vers 1991. Nous y oeuvrerons de notre mieux. Groupons-nous de façon à avoir plus de force. Nous sommes actuellement 54 adhérentes dans la section et plus de 200 dans tout le département. Et combien de non-affiliées ? On compte qu'un foyer sur 4 est un foyer de veuve. C'est dire que le veuvage est un gros problème de société.

Enfin, bonne fin d'année 1990. Meilleurs vœux pour l'année qui s'annonce.

La responsable de la section
Georgette KLEIN.

EXPERIENCE D'ENTREPRISE

Les faits :

L'ingénieur a marché sur la queue du chat, le chat l'a mordu.

Compte-rendu de l'animateur au chef de section :

L'ingénieur a marché sur la queue du chat et le chat l'a mordu.
Conclusion : l'ingénieur souffre et il ne peut plus marcher.

Rapport de chef de section au chef de département :

Ce con d'ingénieur a marché sur la queue d'un brave chat. Le chat l'a mordu et il a eu raison. L'ingénieur souffre, c'est bien fait pour ses pieds. Il ne peut plus marcher. C'est une bonne occasion pour le foutre à la porte.

Rapport du chef de département au chef de division :

D'après le chef de section, nous avons un ingénieur qui est con et qui souffre des pieds après avoir marché sur la queue d'un brave chat qui l'avait mordu. D'après le chef de section, c'est le chat qui a raison. Nous partageons l'opinion du chef de section car, même si on est mordu, ce n'est pas une raison pour marcher sur la queue des autres. Nous envisageons de mettre cet ingénieur à la porte.

Rapport du chef de division au directeur des études :

D'après le chef de département, le chef de section est devenu con parce qu'un de ses ingénieurs ne pouvait plus marcher à la suite d'une altercation avec un chat. Le chef de section indique que c'est le chat qui a raison puisque c'est l'ingénieur qui a bravé le chat en lui mordant la queue. Le chef de département veut mettre l'ingénieur à la porte. A la réflexion, cette décision pourrait déboucher sur un procès et ce serait folie dans le contexte actuel. La meilleure solution consisterait à mettre le chef de section à la porte.

Rapport du directeur des études au PDG :

Le chef de département est devenu fou parce que son chef de section a écrasé la queue d'un ingénieur qui avait mordu son chat. Le chef de section prétend que c'est le chat qui a raison. De toute évidence, ce chef de section est con et le chef de division envisage de le mettre à la porte. Toutefois, l'expérience a prouvé que les cons n'ont jamais entravé la bonne marche de l'entreprise. C'est pourquoi nous pensons qu'il est préférable de nous séparer du chef de département.

Rapport du PDG au Conseil d'Administration :

Le directeur des études me signale qu'un chat est à l'origine de troubles graves au sein de l'entreprise. Les chefs de section deviennent de plus en plus cons, ils se mordent la queue en marchant et veulent avoir raison des chefs de département qui sont devenus fous.

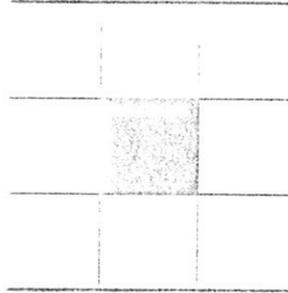
Le chef de division a écrasé un ingénieur et le directeur des études, traumatisé, prétend que seuls les cons sont capables de maintenir la bonne marche de l'entreprise. Nous envisageons de le mettre à la retraite anticipée.

Moralité : Communiquons ... comme la lune.

LA CASE D'O. TOM

=====

Choisissez une case sans réfléchir, spontanément. Ainsi, vous aurez révélé un aspect de votre personnalité...



Ce test très simple, mais basé sur des études solides (Pulver, Gründ-Wald, Hertz), consiste à faire le choix d'une des huit cases blanches, la neuvième de couleur noire étant hors jeu. Choisissez sans réfléchir. Seul votre instinct doit vous guider. Ce test n'évalue pas votre niveau culturel, ni ne mesure votre quotient intellectuel. Il dégage seulement une tendance. Alors à vous de jouer et retournez la page pour la suite !

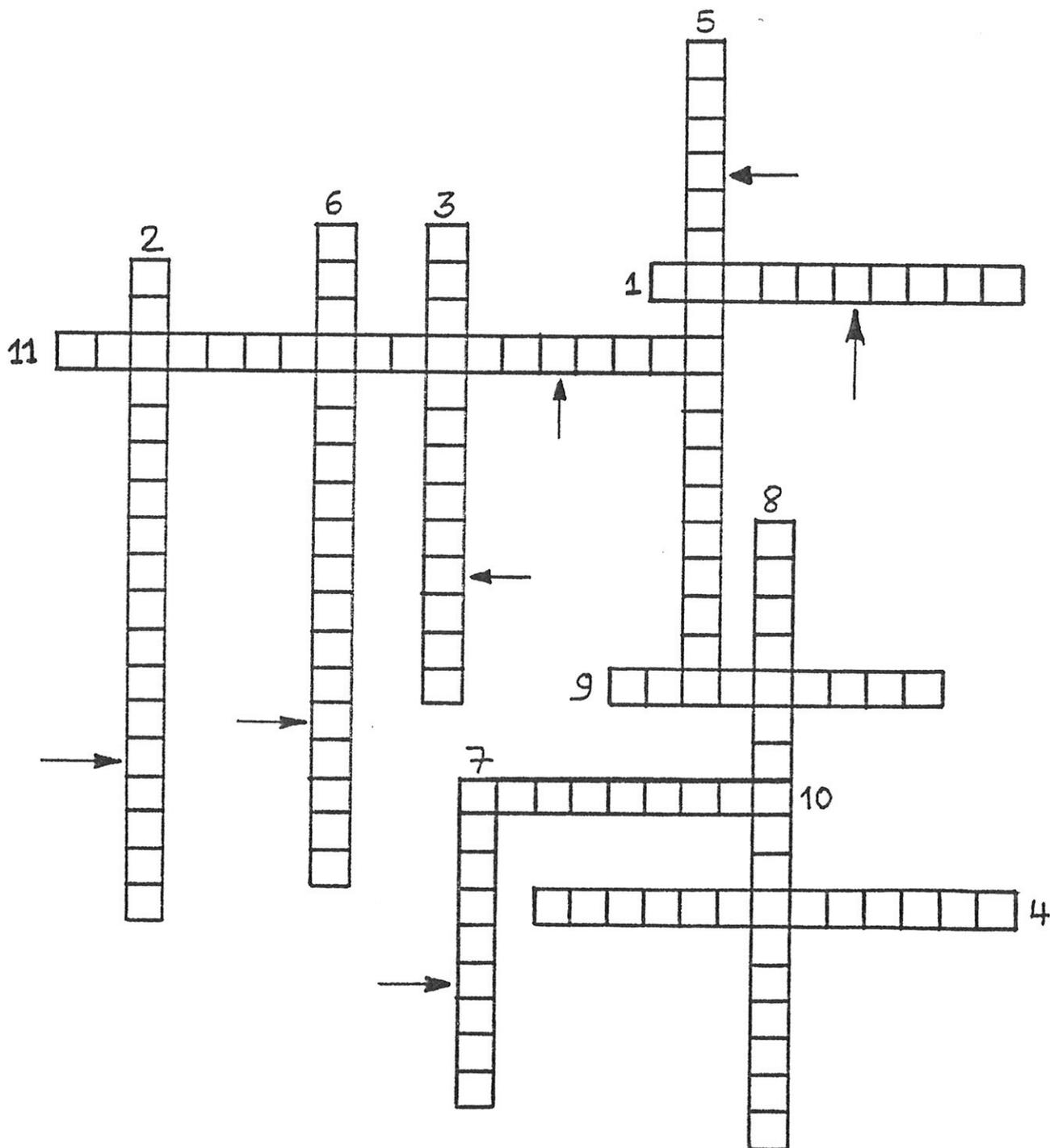
Selon votre choix, avez-vous trouvé quelques traits psychologiques vous ressemblant ? Non ? C'est possible, mais êtes-vous si sûr de bien vous connaître ? Ce n'est pas étonnant mais pas d'habitude. Ce n'était qu'un test... pour vous distraire...

Croix A : Vous avez un besoin réel et affectif de protection. Il vous faut vous sentir aimé, soutenu pour bien vous exprimer. Cet équilibre affectif, dont vous n'êtes jamais sûr, dicte vos comportements sociaux.
Croix B : Vous êtes passif et spectateur dans l'existence. Une certaine nostalgie pour le passé, une indifférence aux agitations ambiantes font que vous vivez rarement. Une certaine manière d'être ailleurs...
Croix C : Votre enfance vous marque encore quotidiennement. Il y a chez vous un certain refus d'être adulte. Vous analysez souvent votre passé, mais sans toujours en tirer des leçons pour l'avenir. Passez au concret et vous révélez ainsi votre richesse intérieure.
Croix D : Le plus souvent, vous vous placez sur un plan intellectuel et moral. Vous croyez en l'homme et l'intelligence, la vie et tout comme votre intelligence.
Croix E : Vous subissez profondément l'influence de tout ce qui est matériel. Vous profitez ainsi de l'existence, sans toujours comprendre vos motivations : mais la satisfaction de vos désirs est votre objectif principal et cela vous occupe...
Croix F : Vous êtes un cartan, tenace et même têtu. Vos objectifs doivent se réaliser coûte que coûte et vous y mettez toute votre volonté. Malheur à qui vous empêche d'atteindre votre but !
Croix G : De nature extravertie, vous avez l'âme d'un leader. Les autres sont importants pour vous et vous aimez l'échange. Le groupe... Veillez à laisser les autres s'exprimer... de temps en temps !
Croix H : Vous avez une attitude pessimiste face aux réalités quotidiennes. Peut-être êtes-vous en situation d'échec affectif, social ou professionnel ? Votre découragement actuel ne peut durer. On ne demande qu'à mieux vous comprendre. Faites confiance à votre entourage.

A	D	F
B		G
C	E	H

A l'aide des définitions suivantes retrouver les titres de films.

- 1 - Un naïf.
- 2 - Héros malgré lui.
- 3 - Son dernier film.
- 4 - Un don particulier.
- 5 - Une histoire de cochon.
- 6 - Ses pieds ont souffert.
- 7 - Les durs.
- 8 - Gare à la ligne.
- 9 - Se méfier de l'eau qui dort.
- 10 - La Reine : l'épée
- 11 - Beauté, jalousie, alcool.



Les lettres des cases fléchées remises dans le bon ordre vous donneront un douzième film.

APPEL

Désirant constituer une bibliothèque,
les enseignants font appel aux habitants
de VAL qui possèdent des livres pour
enfants et qui pourraient les leur
donner.

Un grand merci d'avance.

Ce bulletin a été réalisé avec la collaboration des
Conseillers Municipaux et des responsables des associations
locales.

Tous, nous vous souhaitons d'agréables fêtes et une très
bonne année 1991.

MEILLEURS VOEUX POUR LA NOUVELLE ANNEE

"PROJET DE DOSSIER D'INFORMATION"

La TELEVISION est, et sera de plus en plus, un formidable moyen de divertissement, d'information et de culture. Le nombre croissant de chaînes et la diversité des programmes qu'elles proposent, sont en mesure de satisfaire tous les goûts et de répondre à toutes exigences.

Malheureusement, la situation géographique de VAL ET CHATILLON a nécessité l'implantation d'une station de réémission qui ne permet à ce jour que la réception des programmes TF1, A2 et FR3.

La Municipalité, soucieuse de voir ce problème se régler, a récemment rencontré deux représentants de TELEDIFFUSION DE FRANCE (TDF) : Messieurs MARLIER, Chef de Circonscription, et GRIESS, Chef de la Section Réception, qui lui ont exposé les solutions afin de pouvoir capter des chaînes supplémentaires et en particulier La Cinq et M6.

I LES SOLUTIONS TECHNIQUES

Elles sont au nombre de trois avec, pour chacune, des particularités et des limites bien précises.

1°) La Station de réémission

a) Principe

Il consiste à compléter la station actuelle par les équipements nécessaires à la diffusion des programmes La Cinq et M6. Les conditions de réception seront identiques à celles de TF1, A2 et FR3.

b) Contraintes individuelles

Pour l'utilisateur, ce système implique l'adaptation de son installation de réception actuelle aux nouveaux canaux d'émission.

c) Les limites

Dans le meilleur des cas, cette solution nous permettra de recevoir au maximum TF1, A2, FR3, LA CINQ, M6. Il sera ultérieurement impossible d'envisager la réception commune d'autres chaînes.

2°) L'installation individuelle

a) Principe

Votre installation peut, bien sûr, rester ce qu'elle est, donc impossibilité de capter des chaînes supplémentaires. Sinon, chacun pourra compléter son équipement existant par une antenne parabolique lui permettant de recevoir LA CINQ et M6, dans l'état actuel de la technique.

b) Contraintes individuelles

Coût élevé de façon évidente (voir plus loin)

Installation inesthétique et encombrante.

c) Les limites

Pour les possesseurs d'un magnétoscope, impossibilité d'enregistrer LA CINQ et de regarder M6 simultanément et inversement.

3°) Le Réseau câblé

a) Principe

Il consiste à avoir sur un même pylône des antennes classiques et paraboliques de réception. La distribution se fait ensuite, depuis cette station de tête jusqu'à la prise individuelle de l'utilisateur, par un réseau aérien en câble coaxial. Celui-ci supprime la réception de tous les parasites et assure une qualité parfaite de l'image et du son.

Toutes les antennes individuelles existantes ne serviront plus à rien et pourront être démontées.

b) Contraintes individuelles

Elles seront évoquées dans le chapitre des coûts.

c) Les limites

L'étude actuelle tient compte d'une douzaine de chaînes, y compris TF1, A2, FR3, CANAL +, LA CINQ et M6, et il sera possible, pour un coût très modique, d'augmenter la capacité jusqu'à 40 programmes.

L'entretien contractuel lié à ce système assurera une longévité sans limite de l'installation.

II LES COÛTS

Malheureusement, les coûts de toutes solutions sont élevés. Le tableau ci-dessous les indique et les compare.

ESTIMATIF DES COÛTS EN FF TTC (Valeur 10/90)

	Station de réémission. Adjonction LA CINQ et M6	Réseau câblé jusqu'à 40 programmes	Réception satellite individuelle LA CINQ et M6
COÛT DE L'INVESTISSEMENT COLLECTIF	180.000	1.900.000	
COÛT DE L'INSTALLATION PAR FOYER	adaptation antenne individuelle : 600		7.000
COÛT DE L'ENTRETIEN	43.000 (par an)	de l'ordre de 90 à 100 F*par mois par foyer	

* comprenant une participation à l'investissement.

III VOTRE CHOIX

A cet effet, afin de prendre une décision, il nous est indispensable d'avoir votre avis. Le bulletin de réponse ci-dessous vous permettra de nous le faire connaître.

Veillez déposer vos bulletins.....

Nous vous demandons de bien réfléchir au choix que vous ferez. La solution collective du réseau câblé est la plus coûteuse, mais elle est, de loin, la plus évolutive, la plus fiable et celle qui est en mesure de satisfaire à toutes les exigences actuelles et futures, contrairement aux limites restreintes offertes par les deux autres solutions.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à :

.....

REFLECHISSEZ BIEN ET REPONDEZ-NOUS QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX !!



BULLETIN DE REPONSE "SPECIAL TELE"

NOM : PRENOM :

- Je choisis la première solution (station de réémission, 5 chaînes maxi).....
- Je choisis la deuxième solution (réseau câblé avec 40 chaînes possibles, 12 dans l'immédiat) et m'engage à verser si le projet aboutit.....
- Je suis totalement désintéressé(e) par la télévision.....

COCHEZ LA CASE DE VOTRE CHOIX.

SIGNATURE :

OBSERVATIONS PARTICULIERES :
